

**ARRÊTÉ**  
**DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**devant le 14 Rue de la Mairie - chemin menant vers la « maison brûlée »**

Le Maire de la commune de Varrains,

Vu les articles L 2213.1 à L 2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande la Société STEG, à CONCOURSON-SUR-LAYON 49700 lieu-dit Poidemont

Considérant qu'en raison de travaux de terrassement et de branchement pour Enedis, pour la période à compter du 06/01/2025 pour 1 mois (durée réelle des travaux de 1 à 2 jours)

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour préserver la sécurité des usagers de la voie publique et assurer le bon déroulement des opérations, devant le 14 rue de la Mairie et dans le chemin menant à la « maison brûlée ».

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 - MESURES DE CIRCULATION**

A compter du lundi 6 janvier 2025, pour une durée de 30 jours (durée réelle des travaux : de 1 à 2 jours) la circulation s'effectuera en chaussée rétrécie près du 14 rue de la Mairie dans le chemin menant à la « maison brûlée ».

**ARTICLE 2 - MESURES DE STATIONNEMENT**

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3** – Nonobstant les dates fixées à l'article 1<sup>er</sup>, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

**ARTICLE 4 - MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION** : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**ARTICLE 5** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 - EXECUTION ET PUBLICITÉ** : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie de Montreuil Bellay
- Société STEG, à CONCOURSON-SUR-LAYON 49700 lieu-dit Poidemont

Fait à VARRAINS, le 26/11/2024  
Le maire, Pierre-Yves DELAMARE

